

Règlement intérieur - Art'Bousière

L'expo aura lieu dans le Parc de l'Arbousière (1360 Avenue Voltaire Garcin 84470 Châteauneuf de Gadagne, **le dimanche 4 octobre 2026 de 10h à 18h**

La journée d'exposition sera ouverte à tous avec entrée libre.

Le positionnement des œuvres sur les supports se fera sur place le matin du 4 octobre **entre 8h et 10h**.

Le Thème et les formats sont libres.

Vous pourrez démonter votre expo **de 18h à 19h (à l'issue de l'exposition)**.

Vous aurez la possibilité d'exercer votre art in situ, à vous de prévoir votre matériel.

En ce qui concerne les photos de personnes qui seront exposées, Objectif Gadagne, se décharge de toute responsabilité concernant le droit à l'image. Il incombe à chaque photographe de recevoir l'autorisation requise.

La vente sur place est autorisée, charge à vous de vous assurer d'être en règle avec les services fiscaux.

Au niveau de la communication, nous allons éditer des flyers et des affiches (que nous mettrons à votre disposition), le service communication de la ville fera la publicité de l'exposition dans son magazine communal.

Pour ceux qui le désirent et en fonction de la météo, un apéritif dînatoire clôturera l'exposition, chacun apportant un plat de sa composition à partager avec les autres participants. Objectif Gadagne prendra en charge les boissons.

Des tables et des chaises pourront être installées. En fin de repas, une aide vous sera demandée pour le rangement.

Le stationnement des véhicules se fera impérativement sur le parking à gauche avant l'entrée principale du parc. Il est absolument interdit de se garer le long de la vigne (panneaux d'interdiction et verbalisation).

Des grilles et/ou une table seront mises à la disposition des exposants ; le système d'accrochage reste à la charge de chaque participant.

Compte tenu des lieux, il sera strictement interdit de fumer sur place. Les chiens ne seront pas admis dans le parc.

Cette exposition se déroule dans le parc de l'Arbousière en extérieur. En cas de météo défavorable annoncée, cette manifestation se fera dans la salle de l'Arbousière en intérieur. La décision sera prise le jeudi 1^{er} octobre.

Chaque exposant est responsable de ses œuvres.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration des œuvres présentées au cours de la journée.

Bonne exposition à tous.